

## FONCTIONNEMENT

### 1 : Mise à disposition

Deux bornes de puisage d'eau fonctionnant à l'aide de badges monétiques nominatifs sont installées sur le territoire du Syndicat Puy des Fourches-Vézère.

### 2 : Délivrance des badges

Les badges sont délivrés par le Service Relation Usagers du Syndicat Puy des Fourches-Vézère après complétion du formulaire dédié accompagné d'un extrait k-bis.

### 3 : Prix de vente

Le tarif de vente d'eau aux bornes de puisage est le même tarif que celui appliqué à tout usager du service d'eau potable sur le Territoire du Syndicat (application du tarif en vigueur au moment de la demande).

### 4 : Renouvellement

En cas de perte, le détenteur ne pourra pas prétendre à un remboursement du volume qui n'aura pas été consommé. Toutefois, il pourra demander le renouvellement de son badge aux conditions en vigueur à la date de la demande moyennant un coût de 20.00€ HT.

### 5 : Responsabilité

L'utilisation des bornes de puisage se fait sous la responsabilité et aux risques et périls de l'utilisateur qui devra en respecter le mode d'emploi. Il se doit de respecter le code de la route et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se signaler ou ne pas gêner les riverains ainsi que la circulation pendant les opérations de puisage.

## Localisation des bornes de puisage :

### LA GENESTE 19460 NAVES

#### Coordonnées GPS :

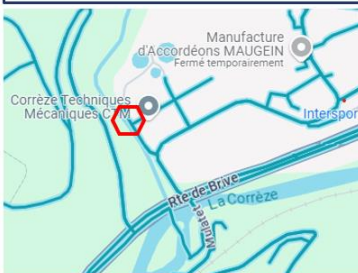
- Latitude 45.3257148
- Longitude 1.7665445



### 2 RUE MARGUERITE PRADEL 19490 SAINTE FORTUNADE

#### Coordonnées GPS :

- Latitude 45.239448
- Longitude 1.735054



## Où se procurer ou recharger un badge :

### Syndicat Puy Des Fourches-Vézère

ZA de la Geneste  
3 Rue Charles Pathé  
19460 NAVES

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de  
08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Téléphone : 05 55 27 89 77  
(appel non surtaxé)



### SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VEZERE

ZA de la Geneste, 3 Rue Charles Pathé 19460 NAVES (Corrèze)

Tél : 05 55 27 89 77

Mail : [eau@spdfv.fr](mailto:eau@spdfv.fr)

Site internet : [www.spdfv.fr](http://www.spdfv.fr)

# BORNE DE PUISAGE EAU MONETIQUE

## Instructions

*Borne mise à disposition des professionnels ou des collectivités qui souhaitent se procurer de grandes quantités d'eau en toute sécurité.*

*L'accès au service est contrôlé par un badge monétique.*



Ne pas jeter sur la voie publique

## SIMPLE D'UTILISATION

Avant débit, l'affichage indique le crédit restant sur votre badge.

Raccordement via un tuyau de diamètre Ø 60-65 mm.

Contrôle du débit d'une simple pression du doigt.

Après débit, l'affichage indique le volume d'eau puisé et le crédit restant sur votre badge.

L'affichage 000.00 m<sup>3</sup> indique la fin de crédit et stoppe la fourniture.

Rechargement monétique auprès du Syndicat en direct via le badge à créditer (cf. point d'accueil mentionné au verso du document).

## SECURITE AVANT TOUT

Réseau protégé contre les retours d'eau.

Dispositif évitant la mise en survitesse du réseau.

Contrôle de manœuvre anti coups de béliers.



Pour rappel, la prise d'eau sur les poteaux incendie est exclusivement réservée aux services de la gestion du réseau et de la protection contre les incendies.

## TARIFS

Le tarif de vente d'eau aux bornes de puisage est le même tarif que celui appliqué à tout usager du service d'eau potable.

Les tarifs sont fixés par délibération du Comité Syndical. Ils peuvent être modifiés de façon unilatérale par délibération.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau et leurs contre-valeurs par délibération du Comité Syndical.

| TARIFS 2025                                                      | P.U. HT | TVA  | TTC     |
|------------------------------------------------------------------|---------|------|---------|
| Badge d'accès                                                    | 50,00 € | 20%  | 60,00 € |
| Frais de remplacement en cas de perte                            | 20,00 € | 20%  | 24,00 € |
| Consommation (prix au m <sup>3</sup> )                           | 2,48 €  | 5,5% | 2,62 €  |
| Redevance prélèvement sur la ressource (prix au m <sup>3</sup> ) | 0,10 €  | 5,5% | 0,11 €  |

Possibilité de commander votre badge via le formulaire intitulé « Demande de carte pour borne de puisage » téléchargeable sur notre site Internet à : <https://www.spdfv.fr/formulaires-et-modalites-de-demandes/>



## MODE D'EMPLOI

- 1 Insérez votre badge sous le petit capot noir
- 2 Le volume d'eau disponible sur votre badge s'affiche à l'écran
- 3 Soulevez le capot gris qui vient de se déverrouiller
- 4 Raccordez votre tuyau sur le raccord prise rapide
- 5 Ouvrez l'eau en appuyant sur le bouton
- 6 Un seul appui permet d'avoir 10 m<sup>3</sup>/heure
- 7 Fermez l'eau en appuyant sur le bouton
- 8 Attendez la fermeture de la vanne
- 9 Débranchez votre tuyau
- 10 Refermez le capot gris
- 11 Reprenez votre badge

Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accidents divers ou destruction totale ou partielle de la borne survenus lors des opérations de prélèvement, de non-respect des consignes d'utilisation et/ou tout prélèvement d'eau effectué en dehors de cette borne de puisage, sur le réseau d'eau potable, les bornes de puisage vertes et les poteaux d'incendie, sera considéré comme du vol (code pénal article 311-1).

*Ne pas jeter sur la voie publique*